

Compte rendu du Conseil Municipal du 21/10/2019 au Foyer SOUDORGUES

Présent.es : Bertrand van Peteghem, Laurent Charpy, Christelle Bideaux, Jean-François Ayme, Guillaume Pibarot, Jaques Billeau, Laurent Bordarier, Babeth de Cazenove, Wicki Gerbranda.

Absente : Odile Osorio

Citoyen.nes : Gunilla Casse, Albin Tzaut, Pierre Bourguet, Aymone Nicolas, Angélo de Bernardo, Jean-Louis Fine, Agnès Nazarian. Laurence Loucheur, Christine Békissa.

Secrétaire de séance : WG

Début de réunion : 19 heures – Fin de réunion : 21 heures

Monsieur le Maire fait la lecture du dernier CM du lundi 23 septembre, pour signature.

1/ Reprise des délibérations du 21 août 2019 (quorum physique non atteint).

Délibérations :

1. vente exceptionnelle de l'eau 10 €/m³
2. FPCI application
3. transport scolaire région ; avenant
4. eau transfert comcom
5. unanimité courrier ENEDIS
6. soutien contre fermeture trésorerie St Hippolyte du Fort
7. travaux mur des Horts avenant
8. création de poste technique 2ème classe Annie Rémézy et David

Toutes ces décisions sont reprises à la date d'aujourd'hui et votés à l'unanimité.

2/ Nouvelle convention foyer.

Le prochain bulletin annoncera cette modification :

- caution pour dégradation 1000€,
- caution ménage 200€,

locations inchangées :

- association soudorguaise 50€/an
- location particuliers soudorgues 100€ /soirée
- Location particuliers hors village

Cette nouvelle « convention foyer » est vote à l'unanimité.

3/ Rapport Prix Qualité Service (RPQS)

Rapport public (2018-2019 chiffres de l'eau), dûment renseigné par la secrétaire.

Le Conseil vote à l'unanimité.

4/ Renforcement poste électrique CAMPLO (financé par le SMEG).

Le poste de Camplo : Suppression des fils nus qui seront remplacés par câbles torsadés.

Le conseil vote à l'unanimité.

5/ Décision modificative.

Suite à des écritures mal affectées par la perception, modifications des comptes suivants :

M14 : virement de crédit sur l'article 673 de +796 €. Réduction de crédit sur l'article 022 : -796 €.

Vote à l'unanimité.

6/ Taxe aménagement.

La taxe d'aménagement sert à la commune pour les frais inhérents aux nouvelles constructions et entretien de la commune (viabilisation terrains, voirie municipale).

Actuellement elle est à 3 % ce qui donne – à titre indicatif - pour les surfaces suivantes :

- 100m² (50% d'abattement) 3%= 1129.-€
- 150m² : 3% 2259.-€
- 200m² : 3% = 3388.-€.

N.B. : La mairie peut exonérer des petites constructions (piscines, abris de jardin, photovoltaïque au sol).

Le Conseil vote : 1 abstention, 1 vote contre, 7 voix pour.

7/ Réparation PC des élus.

Proposition, concernant l'ordinateur en panne, de l'entreprise MIIB avec laquelle nous avons un contrat de maintenance.

Le conseil vote à l'unanimité le devis de 510€.

8/ Formation Laurence PLOT.

Demande de formations « qualité nutritionnelle », « menus végétariens ».

Le conseil vote à l'unanimité ces 2 formations.

9/ Nomination de David comme fontainier, formations afférentes.

Le Conseil vote à l'unanimité la modification de poste.

10/ Participation mairie soirée théâtrale.

Proposition de la part de la commission Culture d'un budget de 50€ pour l'apéritif à offrir lors de cette soirée avec le compagnie « Fracasse » le samedi 23 novembre prochain.

Le Conseil vote à l'unanimité

11/ Travaux terrasse restaurant.

Il est proposé de creuser une tranchée, devant la porte d'entrée de la cuisine et du restaurant, de manière à protéger le bâtiment des racines du marronnier.

Le Conseil vote à l'unanimité pour une tranchée.

DIVERS

a/ Opération test de gestion des déchets.

Il est proposé de mettre en place un test de pesage ou de vente de sacs plastique pour analyser la quantité de poubelles produites et la possibilité de limiter celles-ci (incitation de la population). Reporté.

Commission environnement - tourisme/déchets

b1/ TRAVAUX : Point sur les travaux des routes.

Les routes endommagées en 2014 ont enfin été réparées (entreprise Michel, payée jeudi), mercredi prochain dans l'après-midi il est prévu de finaliser cette demande de subvention.

Les routes de 2015 sont pratiquement toutes réparées, il reste encore un petit peu de budget et la nécessité de combler des trous dans la route de Salindres et ailleurs... Enrobé à venir pour le camion restant (quand ils en produisent). Demande de livrer le camion plein.

Commission travaux : proposition Chantier participatif. Guillaume chargera l'enrobé avec son tracteur.

b2/ Travaux terrasse Balade gourmande : Il n'est pas possible, actuellement, de dégager un budget conséquent pour la terrasse et l'aménagement du restaurant. La Commission Travaux s'engage à demander des devis aux artisans locaux pour la réalisation de la tranchée anti-racines. Chantier participatif ?

c1/ EAU : Solution alternative pour pallier à la baisse momentanée de la source d'Aiguebonne.

L'étude Otéis avait étudié la possibilité de lier le forage du mas de la Carrière à Aiguebonne. Somme très élevée... Bertrand propose de tirer une ligne provisoire de 400 mètres pour éviter une éventuelle rupture pour les habitants desservis par la source. Un mail a été envoyé à l'ensemble des soudorquais pour les inciter à économiser l'eau. Pour le moment, avec la pluie, il n'y a plus de problème.

Commission environnement/eau

c2/ Prix de l'eau N.B. : Il n'y aura pas d'augmentation du tarif de l'eau pour 2020.

d/ Gîte municipal.

Cet hiver, il est décidé d'accorder à Franck la possibilité de se loger dans le gîte communal en attendant qu'il trouve une autre solution. Pour cela il est nécessaire d'aménager une cloison entre la cuisine du restaurant et d'installer un compteur électrique divisionnaire et un compteur d'eau dans l'appartement.

Le bail, renouvelé par le maire Claude Milan ne permet pas, selon l'actuel locataire, d'accueillir cette personne, les locaux servant de stockage et la responsabilité est trop lourde, même tant que le restaurant est fermé pour l'hiver.

Discussion sur ce gîte et la nécessité de trouver une solution pour Franck qui loge actuellement chez Agnès.

e/ Critérium des Cévennes.

Le Critérium des Cévennes aura lieu le samedi. Des « laisser passer » ont été envoyés par mail à la population. Il est possible de venir en chercher à la mairie. Lors de la pause aux environs de midi, il est possible pour les riverains de passer sur la route (à la demande).

f/ Conventions sentiers de randonnées.

La commune souhaite l'entretien des sentiers existants plutôt que la création de nouveaux chemins de randonnée qui traverseraient des propriétés privées. Ce dossier a soulevé des contestations par rapport aux façons de nous informer et le peu de délai pour les réponses accordé aux propriétaires.

g/ Sécurisation mur entrée village (DDE).

Jacques Billeau s'est chargé de ce dossier. Le département considère que la municipalité est responsable de la sécurisation du mur en contrebas de la départementale entre le parking et la maison Travier.

h/ Projet Photovoltaïque.

Le projet photovoltaïque est soutenu par le CTE et on espère ainsi mettre fin au blocage de la DDTM (Dir. départementale du Territoire et de la Mer).

i/ Espace poubelle des Horts.

Procédure voir avec le secrétariat.

> @ réponse Six : pour le toit il te faudra demander un PC mais plus certainement un DP en mairie.

> @ Aymone : démarche pour la servitude, les obligations qui en découleraient pour la mairie, conseils juridiques.
Com environnement

j/ Ecole :

École numérique

Devis : convention envoyée en août a été renvoyée non signée par le recteur. Factures et devis. Avant le 31 octobre. Attention secrétariat un courrier arrivera et à suivre avec Kareen. Budget a été voté il y a longtemps.

Jeu

Pour la fixation du nouveau jeu les trous ont été creusés par un entrepreneur. La facture s'élève à 360€.

La mairie a déjà payé 430€ sur un budget maximal de 1000€.

Les trous seront remplis par les parents jeudi.

k/ Vente : Les Bons... Il y a une construction illégale ? 6 Ans + conditions... Pas permis de construire figure au cadastre. Paient des impôts. Agrandir 30 %. N'est pas classé en zone inondable mais à côté de la rivière. Pas en zone constructible (d'où le fait de ne pas être classé en zone inondable). Informer clairement la personne.

La compétence des permis de construire a été donnée à la DDTM.

l/ Info Délibérations

Tout investissement inférieur à 500€ a besoin de délibération pour garantir qu'il s'agit bien d'un investissement.